

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 12 juin 2025

Date de convocation :

7 juin 2025

Date d'affichage :

7 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14  
Absents : 3  
Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Marie-Catherine BAFCOPS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025/02/03**

7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : Modifications budgétaires**

Vu le budget primitif 2025,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Imputations	Libellés	Montants	Imputations	Libellés	Montants
741121/74	Dotation de solidarité rurale péraquation	11 367 €	739218/014	Autres prélèvt pour reverst de fiscalité entre coll. locales	2 032 €
748312/74	Dotation compensation réforme TP	- 333 €	023	Virt à la section d'inv	9 002 €
		11 034 €	TOTAL		11 034 €

SECTION D'INVESTISSEMENTT					
RECETTES			DEPENSES		
Imputations	Libellés	Montants	Imputations	Libellés	Montants
021	Virt de la section de fonct	9 002 €	10251/10	Dons et legs	6 000 €
			2116/21	Terrain cimetiére	- 6 000 €
			2131/21	Bâtiments publics	- 7 756 €
			231/23 ope 24-01	Immob corporel en cours	16 758 €
		9 002 €	TOTAL		9 002 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,



Régis ROUSSEL

publié sur le site internet de la commune le 18 juin 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.